



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER



Province de Québec
MRC de la Haute-Côte-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 10 février 2016 à l'endroit ordinaire des séances. Sont présent(e)s les conseillères et les conseillers suivant(e)s : mesdames Hélène Tremblay et Nady Sirois ainsi que messieurs Yvan Maltais et Louis Emond sous la présidence du maire, monsieur Gontran Tremblay tous membres du Conseil et formant quorum. Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nancy Roussel.

Le maire, monsieur Gontran Tremblay ouvre la séance ordinaire à 19h25.

Absences : Monsieur Roberto Emond
Monsieur Michel Chamberland

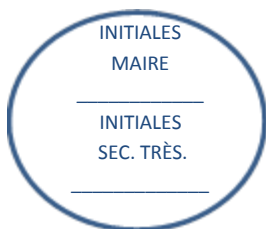
16-02-6585

ORDRE DU JOUR/ ACCEPTATION

Il est proposé par madame Nady Sirois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu et tel que reproduit ci-après ;

- Ouverture de la séance.
- 1.0 Acceptation de l'ordre du jour. (Rés)
- 2.0 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2016/ Suivi. (Rés.)
- 3.0 Finances:
 - 3.1 État des revenus et dépenses au 31 janvier 2016. (Info)
 - 3.2 Acceptation des déboursés au 31 janvier 2016 et des comptes à payer au 10 février 2016. (Rés.)
- 4.0 Rapport des activités mensuelles du maire. (Info)
- 5.0 Changement d'heure de la séance ordinaire du 10 février 2016 en vertu de l'article 148 du Code municipal du Québec/ Entérinement. (Rés.)
- 6.0 Règlement portant sur l'augmentation du fonds de roulement de 63 126.01\$ provenant du compte avantage entreprise 40131-ET5. (Avis de motion)
- 7.0 Transfert de fonds vers le compte d'opérations courantes no. 40131. (Rés.)
- 8.0 Assainissement des eaux usées/ Mandat supplémentaire à Tétratech/ Entérinement. (Rés.)
- 9.0 Mise aux normes de l'eau potable :
 - 9.1 Reconstruction du puits no. 2/ Mandat pour rédaction et transmission d'une demande d'autorisation en vertu de l'article 31.75 de la Loi sur la qualité de l'environnement. (Rés.)
 - 9.2 Reconstruction du puits no. 4/ Finalisation des travaux. (Rés.)
- 10.0 Annulation de la représentation municipale par les élus sur les conseil d'administration des OBNL. (Rés.)
- 11.0 Frais de quaiage/ Abrogation de la résolution 14-11-6227 remettant les revenus de quaiage à la Société de développement. (Rés.)
- 12.0 Poste d'agent de développement 2015-2016/ Fonds de développement des communautés/ Convention relative à l'octroi d'une aide financière/ Signataires autorisés. (Rés.)
- 13.0 Terrain de camping/ Avis de non-conformité/ Suivi de la résolution 15-11-6530 relative à la mise aux normes des installations septiques. (Info)



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

- 14.0 Plaisirs d'hiver 2016 :
 - 14.1 Embauche de deux animatrices. (Rés.)
 - 14.2 Publicité. (Rés.)
- 15.0 Fête des bénévoles/ Date et budget autorisé. (Rés.)
- 16.0 Réservation et annulation location gymnase/ Délais applicables. (Rés.)
- 17.0 Vente d'un terrain municipal/ Mandat à un courtier immobilier. (Rés.)
- 18.0 Rétrocession de la rue Principale par le ministère des Transports/ Lettre du 27 janvier 2016 du Cabinet du ministre. (Info)
- 19.0 Demandes d'appuis, financières et/ou de partenariat :
 - 19.1 Escale Tadoussac HCN/ Participation au Cruise global 2016/ Participation financière. (Rés.)
 - 19.2 Association Épilepsie Côte-Nord inc./ Demande d'aide financière. (Rés.)
 - 19.3 La Boule Argentée/ Souper de crabe le 9 avril 2016. (Rés.)
 - 19.4 Fabrique Sainte-Anne de Portneuf/ Souper de crabe le 16 avril 2016. (Rés.)
 - 19.5 Festi-Livre Desjardins/ Demande d'aide financière. (Rés.)
 - 19.6 Club Bourane inc./ Demande d'appui et d'aide financière. (Rés.)
- 20.0 Correspondance.
- 21.0 Affaires nouvelles : Nil.
- 22.0 Période de questions.
- 23.0 Fermeture.

QUE l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de ladite séance.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

16-02-6586

PROCÈS-VERBAL/ ACCEPTATION ET SUIVI

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pu poser toutes leurs questions et obtenues toutes les réponses en lien avec ledit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent que ledit procès-verbal reflète fidèlement les décisions prises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2016 soit accepté tel que transmis.

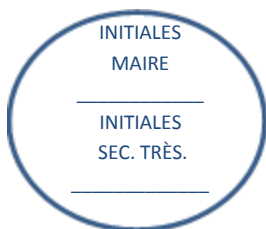
ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

FINANCES/ ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JANVIER 2016

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir préalablement reçu copie et pris connaissance de l'état des revenus et dépenses au 31 janvier 2016.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

16-02-6587

**FINANCES/ ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS AU 31 JANVIER 2016 ET DES
COMPTES À PAYER AU 10 FÉVRIER 2016/ ACCEPTATION**

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES
CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte la liste des comptes à payer en date du 10 février
2016 qui totalise un montant de 5 027.26\$;

QUE le conseil municipal accepte aussi la liste sélective des déboursés en date
du 31 janvier 2016 qui totalise un montant de 160 702.60\$. Le conseil municipal
reconnait en avoir reçu copie préalablement à la présente séance, en avoir pris
connaissance, avoir posé toutes les questions et obtenu toutes les réponses relatives
à ces déboursés.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

RAPPORT DES ACTIVITÉS MENSUELLES DU MAIRE

Janvier 2016 :

14 janvier : rencontre de travail à la MRC sur les matières résiduelles
26 janvier : rencontre avec le Comité jeunesse
28 janvier : rencontre avec l'Entente inter-municipale en incendie
30 janvier : journée de travail avec le conseil municipal-prévisions budgétaires 2016

Février 2016 :

4 février : conférence téléphonique avocat-dossier d'assainissement des eaux usées
8 février : représentation à la Cour des petites créances-dossier des égouts du 363,
rue Principale
8 février : séance préparatoire du conseil municipal
10 février : séance extraordinaire-adoption des prévisions budgétaires 2016
10 février : séance ordinaire du conseil municipal

16-02-6588

**CHANGEMENT D'HEURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2016 EN
VERTU DE L'ARTICLE 148 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC/ ENTÉRINEMENT**

Il est proposé par madame Nady Sirois et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES
CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal entérine le changement d'heure de la séance ordinaire du
10 février 2016 qui était prévue pour 19h selon le calendrier des séances ordinaires
du conseil municipal pour l'année 2016 et ce, en vertu de l'article 148 du Code
municipal du Québec.

QUE ladite séance ordinaire soit tenue après la séance extraordinaire portant sur les
prévisions budgétaires laquelle s'est tenue à 19h.

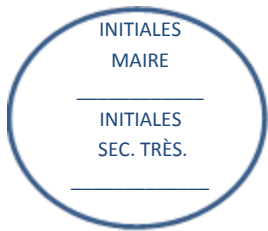
ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

AVIS DE
MOTION

**RÈGLEMENT PORTANT SUR L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT
DE 63 137.25\$ PROVENANT DU COMPTE AVANTAGE ENTREPRISE 40131 – ET5**

PROVINCE DE QUÉBEC



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD



**Règlement portant sur l'augmentation du fonds de roulement de
63 137.25\$ provenant du compte avantage entreprise 40131-ET5**

AVIS DE MOTION

Je, soussigné(e), Yvan Maltais, conseiller, donne par la présente, avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil municipal sera adopté un règlement portant sur l'augmentation du fonds de roulement de 63 137.25\$ provenant du compte avantage entreprise 40131-ET5.

DONNÉ À PORTNEUF-SUR-MER, CE 10 FÉVRIER 2016.

Yvan MALTAIS, conseiller no. 5

16-02-6589

TRANSFERT DE FONDS VERS LE COMPTE D'OPÉRATIONS COURANTES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a dû déboursier des sommes importantes en 2015 pour la mise aux normes de l'eau potable et plus particulièrement pour la reconstruction des puits no. 4 et 2 ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux de mise aux normes sont admissibles à la TECQ 2014-2018 et que le remboursement de ces dépenses sera effectué par le ministère des Affaires municipales au plus tard le 15 mars 2017 (réf : courriel du 27 octobre 2015);

CONSIDÉRANT QUE, par conséquent, la Municipalité doit emprunter sur son fonds de roulement en attendant que ces montants lui soient remboursés et que des revenus de taxes municipales entrent dans ses coffres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut autoriser cet emprunt en vertu des dispositions du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

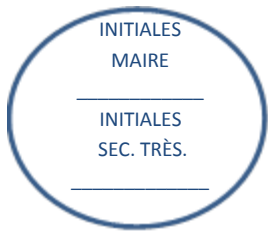
QUE le conseil municipal autorise le transfert d'un montant de 174,798.27\$ du fonds de roulement vers le compte d'opérations courantes;

QUE le remboursement du 174,798.27\$ au fonds de roulement se fasse au moment où les revenus de taxes permettront à la Municipalité de le faire;

QUE la directrice générale soit autorisée à effectuer toutes transactions de transfert de fonds vers le compte d'opérations lorsqu'elle le juge opportun afin d'assurer la bonne continuité des affaires de la Municipalité et ce, tant pour la présente année que pour les années subséquentes.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution
ou annotation

16-02-6590

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES/ MANDAT SUPPLÉMENTAIRE À TETRATECH

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 16-01-6570 octroyant un mandat supplémentaire à Tetrattech afin d'élargir son expertise à l'ensemble des déficiences nommées dans la lettre du 12 janvier 2016 transmise par Fasken Martineau;

CONSIDÉRANT QUE le 19 janvier 2016, Tetrattech a transmis le montant additionnel à prévoir pour couvrir l'ensemble desdites déficiences;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat additionnel représente un montant de 6 250\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'accepter ce montant additionnel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nady Sirois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le montant additionnel de 6 250\$ plus les taxes soit autorisé afin que Tetrattech élargisse son expertise à l'ensemble des déficiences mentionnées dans la lettre du 12 janvier 2016 de Fasken Martineau.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

16-02-6591

MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE/ CONSTRUCTION DU NOUVEAU PUIS NO. 2/ DEMANDE D'AUTORISATION EN VERTU DE L'ARTICLE 31.75 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE dans le processus de mise aux normes de l'eau potable, des travaux de reconstruction des puits d'alimentation en eau souterraine ont été décrétés par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la construction du nouveau puits PP-2 s'achève et qu'une demande d'autorisation doit être déposée auprès du MDDELCC afin de pouvoir prélever l'eau de ce puits en vertu de l'article 31.75 de la Loi sur la qualité de l'environnement ;

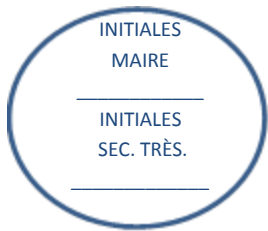
CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun et urgent de présenter cette demande afin d'être en mesure de prélever rapidement l'eau du puits PP-2;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a déjà adopté la résolution no. 15-09-6470 octroyant un mandat à Groupe-conseil TDA pour, notamment, présenter cette demande d'autorisation au MDDELCC et au MRN;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité autorise le Groupe-conseil TDA afin qu'il rédige et dépose, pour et au nom de la Municipalité, une demande d'autorisation auprès du MDDELCC afin de pouvoir prélever de l'eau du nouveau puits PP-2 et ce, en vertu de l'article 31.75 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

QUE la Municipalité autorise la directrice générale à payer les frais encourus par cette demande auprès desdits ministères concernés.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

**MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE/ CONSTRUCTION DU NOUVEAU
PUITS NO. 4/ FINALISATION DES TRAVAUX**

Des informations doivent être prises auprès de l'avocat de la Municipalité avant que le Conseil ne puisse prendre une décision à ce sujet.

16-02-6592

**ANNULATION DE LA REPRÉSENTATION MUNICIPALE PAR LES ÉLUS SUR LES
CONSEILS D'ADMINISTRATION DES OBNL**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a été informée par le Regroupement d'aide au développement du site de la Marina d'un avis de non-conformité daté du 27 août 2015 qui a été acheminé à l'organisme par le ministère de l'Environnement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a demandé un avis légal sur la responsabilité de l'élu siégeant sur le conseil d'administration de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de protéger les intérêts de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PRÉSENTS

QUE le conseil municipal retire le mandat de représentation municipale sur les conseils d'administration des organismes à but non lucratif suivants :

- Regroupement d'aide au développement du site de la Marina (Camping)
- Société de développement de Portneuf-sur-Mer (Marina)
- Comité jeunesse (Maison des jeunes)

QUE l'avis légal daté du 28 janvier 2016 et portant le numéro GS-5641-12823 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

16-02-6593

**FRAIS DE QUAIIAGE/ ABROGATION DE LA RÉOLUTION NO. 14-11-6227
REMETTANT LES REVENUS DE QUAIIAGE À LA SOCIÉTÉ DE
DÉVELOPPEMENT**

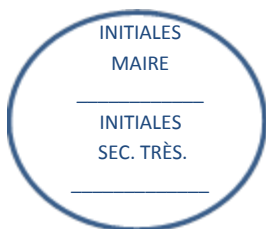
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a dû approprier 266 164\$ de son surplus accumulé pour équilibrer ses prévisions budgétaires 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de bénéficier de tous les revenus potentiels pouvant bénéficier à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité reprenne à partir de 2016 les revenus relatifs aux frais de quaiage et qu'elle s'occupe de payer pour l'entretien et/ou la construction des quais en collaboration avec les pêcheurs et ce, tel que stipulé à la résolution no. 15-06-6417.

QUE la résolution no. 14-11-6227 soit abrogée.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

16-02-6594

POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT 2015-2016/ FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS/ CONVENTION RELATIVE À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE/ SIGNATAIRES AUTORISÉS

CONSIDÉRANT QUE la MRC La Haute-Côte-Nord a accordé une aide financière d'un montant de 30,000\$ pour le maintien du poste de l'agent de développement à la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière est prévue dans une convention qui a été transmise à la Municipalité (réf : 2015-040) et qu'elle doit être signée pour officialiser cette aide;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, la convention relative à l'octroi d'une aide financière de 30 000\$ (réf : 2015-040) de la part de la MRC La Haute-Côte-Nord pour le maintien du poste d'agent de développement pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

TERRAIN DE CAMPING/ AVIS DE NON CONFORMITÉ/ SUIVI DE LA RÉSOLUTION NO. 15-11-6530 RELATIVE À LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

La directrice générale informe le Conseil à l'effet qu'elle a parlé avec madame Guylaine Lamarre du ministère de l'Environnement le 5 février 2016. La réponse officielle et écrite du Ministère sera transmise sous peu à la Municipalité.

Officieusement, le Ministère accordera un délai pour que le camping soit conforme aux articles 31.75 et 33 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Ce délai correspond au début de la saison 2017.

Dès que la Municipalité recevra ladite lettre, une rencontre avec les représentants du Regroupement d'aide au développement du site de la Marina pourra être organisée pour en discuter.

En attendant, le Ministère demande à la Municipalité d'obtenir une procuration signée du Regroupement afin de donner accès à la Municipalité aux informations du dossier environnemental du camping puisque le dossier au Ministère est au nom du Regroupement.

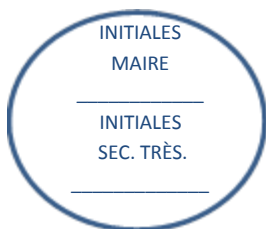
16-02-6595

PLAISIRS D'HIVER 2016/ EMBAUCHE DE DEUX ANIMATRICES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité organise une semaine d'activités du 27 février au 5 mars 2016 dans le cadre de Plaisirs d'hiver;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'embaucher deux animatrices durant cette semaine d'activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

QUE mesdames Julie Tremblay et Annie-Claude Tremblay soient embauchées à titre d'animatrice par la Municipalité durant la semaine d'activités de Plaisirs d'hiver 2016 qui se déroulera du 27 février au 5 mars 2016.

QUE le taux horaire soit fixé à 13.26\$ pour les heures de travail de chacune durant cette semaine.

QUE les heures maximales travaillées ne dépassent pas celles attribuées l'année dernière. Si un dépassement est nécessaire, il devra avoir été préalablement approuvé par la directrice générale.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

16-02-6596

PLAISIRS D'HIVER 2016/ PUBLICITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité organise une semaine d'activités dans le cadre de Plaisirs d'hiver 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun que la population portneuvoise soit bien informée des activités qui lui sont offertes;

CONSIDÉRANT QUE le budget municipal ne permet pas d'accorder des crédits financiers pour publiciser cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité utilise uniquement son bulletin municipal, son site Web, et sa page Facebook pour publiciser l'activité Plaisirs d'hiver 2016.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

16-02-6597

FÊTE DES BÉNÉVOLES/ DATE ET BUDGET AUTORISÉ

Il est proposé par madame Nady Sirois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

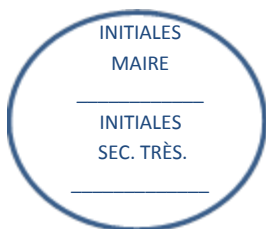
QUE la « Fête des bénévoles » se tienne à la salle de l'Accueil le samedi 23 avril 2016;

QU'un budget total de 3 500 \$ (incluant les services d'un musicien) soit autorisé pour l'organisation de cette fête visant à souligner le travail remarquable des nombreux bénévoles de la municipalité de Portneuf-sur-Mer;

QUE les services de monsieur Louis Desjardins, musicien, soient retenus pour animer, en musique, le souper et la soirée pour un montant de 550\$ qui est inclus dans le budget total de 3,500\$.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution
ou annotation

16-02-6598

RÉSERVATIONS ET/OU ANNULATIONS LOCATION DU GYMNASE/ DÉLAIS APPLICABLES

CONSIDÉRANT QUE des démarches doivent être effectuées auprès de l'École afin d'effectuer les réservations et/ou les annulations pour le gymnase (formulaire);

CONSIDÉRANT QUE l'École doit informer son personnel des réservations et/ou des annulations pour le gymnase;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLES PRÉSENTS**

QU'un délai trois (3) jours ouvrables soit applicable pour les réservations et/ou les annulations du gymnase pour les diverses activités qui s'y tiennent.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

16-02-6599

VENTE DU LOT 5 829 411 (TERRAIN ANCIEN HOTEL CENTRAL)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé un projet de terrain de pétanques devant être aménagé sur le terrain où était situé l'ancien Hôtel Central et que ce projet n'a pas été accepté dans le Fonds de développement des communautés (ancien Pacte rural);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'essayer de vendre ce terrain afin qu'il rapporte des revenus à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de donner un mandat à un courtier en immeubles pour la vente dudit terrain et connu sous le lot no. 5 829 411 (terrain ancien Hôtel Central);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité mandate la courtière immobilière Remax, madame Nadine Gagné, afin qu'elle prenne les dispositions nécessaires pour mettre en vente ledit lot no. 5 829 411 pour un prix minimal de 10 000\$;

QUE le futur contrat de vente stipule à l'acheteur qu'il a un délai de (2) deux ans suivant la date de l'achat pour construire à défaut de quoi, la Municipalité se réserve le droit de racheter le terrain au même prix vendu ou à défaut, que l'acheteur soit obligé de revendre le lot aux mêmes conditions.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à cette vente.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

RÉTROCESSION DE LA RUE PRINCIPALE PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS/ LETTRE DU 27 JANVIER 2016 DU CABINET DU MINISTRE

Le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une lettre datée du 27 janvier 2016 signée par madame Julie Martel, conseillère politique du Cabinet du ministre des Transports. Cette lettre stipule que le MTQ maintient sa position dans le dossier de la rétrocession de la rue Principale à la Municipalité et remettra la gestion et l'entretien



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

de ladite route à la Municipalité tel que prévu dans la lettre du 20 mai 2015 signée de la sous-ministre, madame Dominique Savoie.

16-02-6600

ESCALE TADOUSSAC-HCN/ PARTICIPATION AU CRUISE GLOBAL 2016/ DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'Escale Tadoussac Haute-Côte-Nord est important pour le développement touristique de la région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité accorde une aide financière de 250\$ et qu'elle émette un chèque à l'ordre de la Municipalité de Tadoussac/Escale Tadoussac-HCN pour sa participation au Seatrade Cruise Global 2016, qui aura lieu à Fort Lauderdale en mars prochain.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

16-02-6601

ASSOCIATION ÉPILEPSIE CÔTE-NORD/ DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par madame Nady Sirois et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la demande d'aide financière pour la campagne de financement annuelle de l'Association Épilepsie Côte-Nord inc. soit refusée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

16-02-6602

LA BOULE ARGENTÉE/ SOUPER DE CRABE LE 9 AVRIL 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une invitation de la Boule Argentée afin de participer au souper de crabe qu'elle organise le 9 avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'accepter cette invitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nady Sirois et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité achète quatre (4) billets au coût de 30\$ chacun dont deux (2) billets pour les conseillers Yvan Maltais et Louis Emond et deux (2) billets pour leurs conjointes qui, ceux-ci, devront être remboursés à la Municipalité.

ADOPTÉ.

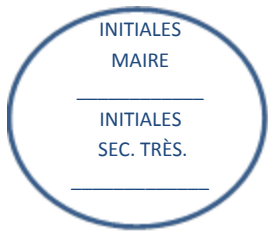
Gontran TREMBLAY, maire

16-02-6603

FABRIQUE STE-ANNE DE PORTNEUF/ SOUPER DE CRABE LE 16 AVRIL 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une invitation de la Fabrique Ste-Anne de Portneuf afin de participer au souper de crabe qu'elle organise le 16 avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'accepter cette invitation;



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité achète quatre (4) billets au coût de 35\$ chacun dont deux (2) billets pour les conseillers et deux (2) billets pour leurs conjoints qui, ceux-ci, devront être remboursés à la Municipalité.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

16-02-6604

FESTI-LIVRE DESJARDINS/ DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité accorde une aide financière de 100\$ à Festi-Livre Desjardins pour sa 16^e édition qui se déroulera du 28 avril au 1^{er} mai 2016.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

16-02-6605

CLUB BOURANE INC./ DEMANDE D'APPUI ET FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une lettre du Club de motoneigistes Bourane datée du 3 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre demande à la Municipalité d'appuyer le Club dans ses démarches visant à acquérir une nouvelle surfaceuse permettant d'entretenir les sentiers de motoneige sous sa responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'apporter cet appui au Club car les sentiers de motoneige sont un atout majeur dans le développement touristique hivernal de la région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité mandate sa directrice générale à rédiger une lettre d'appui au projet du Club de motoneigistes Bourane afin de les aider à obtenir l'aide financière nécessaire à la réalisation dudit projet.

ADOPTÉ.

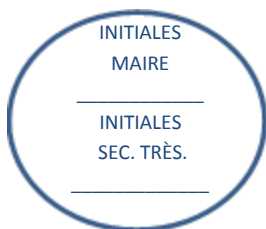
Gontran TREMBLAY, maire

CORRESPONDANCE

A. CORRESPONDANCE REÇUE, COURRIELS, ACCUSÉ RÉCEPTION, INFORMATIONS GÉNÉRALES

**A.1 Municipalité de Tadoussac
Madame Mireille Perron, adjointe administrative
05-01-2016**

Transmission de la résolution no. 2015-0415 concernant une requête pour la modification du schéma couverture de risque.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

A.2 MMQ
Madame Linda Daoust, présidente-directrice générale
22-01-2016

Informations concernant la part de ristourne 2015 au montant de 4 868\$.

B. REMERCIEMENTS ET INVITATIONS

B.1 Regroupement des Centres d'action bénévoles de la Côte-Nord
Monsieur Maurice Gagné, directeur général
23-01-2016

Invitation au colloque annuel de la Fédération des centres d'action bénévole du Québec qui aura lieu les 14, 15 et 16 juin prochain à Tadoussac.

C. PROCÈS-VERBAUX ET RAPPORTS FINANCIERS DE DIVERS COMITÉS.

Nil.

D. BULLETINS D'INFORMATION, COMMUNIQUÉS

D.1 Bulletin d'information municipale
Les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard s.e.n.c.
Janvier 2016

Information sur le déneigement et exonération de responsabilité municipale.

POINTS D'INFORMATION

- a)** *Rapports d'incendie décembre 2015 et janvier 2016, service des incendies Forestville*
- b)** *Mini-scribe janvier 2016 : Déroulement des séances du conseil rappel du MAMOT*
- c)** *MRC de la Haute-Côte-Nord: Tableau population exercice financier 2016*

AFFAIRES NOUVELLES

NIL

Info

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La période de questions s'est déroulée à partir de 20h32 et s'est terminée à 20h33.

Sujet :

Une citoyenne s'informe sur l'absence du maire à un colloque qu'elle a vu à la télévision et qui se déroulait à Québec. Le maire lui explique qu'il n'a pas reçu d'invitation pour un quelconque colloque et lui précise qu'il est membre du conseil d'administration de la FQM et que le prochain colloque à lequel il participera sera celui-là.

16-02-6606

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 20h33, il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution
ou annotation

Gontran TREMBLAY, Maire

Gontran Tremblay
Maire

Nancy Roussel
DG et secrétaire-trésorière



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution
ou annotation

--



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**